

**Emmanuel HAMELIN**

*Député de Lyon*

*Conseiller Régional*

**Madame C**      **Bi**

.....  
.....

Lyon, le 6 juin 2007

Réf : BD/07/04/ 4951

Madame,

Vous m'avez transmis la lettre ouverte aux candidats à la députation émanant de l'Atelier Ecole du Groupe Vie Nouvelle de Lyon.

Je mesure l'importance des questions posées et je me suis attaché à apporter une réponse à chacune d'entre elles.

**L'ouverture de l'école à son environnement et l'implication des parents dans ce processus éducatif.**

L'école ne reconnaît les parents que comme membres d'une communauté éducative, rarement comme les responsables de l'éducation de leurs enfants, ce qu'ils sont pourtant et ce qui leur donne des droits et des devoirs.

Nous voulons rendre l'école aux familles en leur donnant un droit d'information, un droit d'être reçues rapidement par les enseignants et le chef d'établissement, un droit d'implication et une participation plus forte aux décisions en matière d'organisation de la vie scolaire. Des dispositions réglementaires seront fixées dans ce sens.

**La possibilité donnée aux enseignants d'adapter leur pédagogie afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un accompagnement en conformité avec sa personnalité, à son rythme et à son parcours.**

Grâce à l'autonomie, les établissements pourront diversifier les méthodes et les approches, valoriser de nouvelles compétences chez les élèves, telles que les compétences manuelles, artistiques, la créativité, l'imagination.

Des bénévoles, des étudiants, des jeunes retraités, des responsables associatifs, des professionnels pourront aider les enseignants à mieux encadrer les enfants, à mieux les accompagner.

### **La mixité sociale à l'intérieur des écoles.**

Les parents doivent avoir le libre choix de l'établissement qui convient à leurs enfants.  
La suppression de la carte scolaire, qui n'existe plus dans aucun pays d'Europe, suppose que certaines conditions soient remplies, en particulier que chaque établissement se soit doté d'un projet et dispose de moyens pour les mettre en oeuvre.  
La suppression de la carte scolaire sera progressive, mais chaque établissement devra respecter un équilibre dans la composition sociale et géographique des élèves.  
La carte scolaire, en fait, aggrave la ségrégation. En revanche la mixité sociale reste un facteur de réussite des élèves.

### **La reconnaissance des enseignants comme acteurs essentiels de l'éducation.**

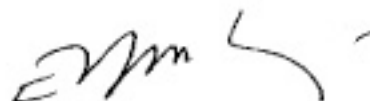
Chaque enfant est différent et les personnes les mieux placées pour savoir ce qui est bon sont ses enseignants et sa famille.  
C'est pourquoi nous garantirons la liberté pédagogique des enseignants. Ils auront le choix des méthodes car aucune circulaire ne remplace l'expérience de 10 ou 20 ans d'enseignement.  
Les établissements bénéficiant de plus d'autonomie, les responsables et les professeurs verront leur statut revalorisé. Les moyens seront donnés pour mettre en place de vrais projets avec les équipes éducatives dont l'objectif sera de parvenir à de meilleurs résultats privilégiant le suivi individualisé des élèves et l'encadrement des études.  
Cela permettra de mieux payer les enseignants, une condition sans laquelle tout discours sur la revalorisation de savoir et de l'autorité n'a aucun sens.

Je me suis appliqué à répondre à vos questions, mais ces réponses sont forcément partielles. Bien d'autres aspects sont pris en compte dans le projet du gouvernement (développement du sport, démocratisation culturelle, enseignement supérieur, etc...).

Je suis à votre disposition pour que nous puissions approfondir ensemble ce sujet primordial pour l'avenir du pays qu'est l'Education Nationale.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments dévoués..

*Tu cordialement*



Emmanuel HAMELIN